

Remplace la date 09-févr.-2024

Date de révision 28-mars-2024

Numéro de révision 2.01

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### 1.1. Identificateur de produit

**Codes produit** 53698  
**Numéro du fiche de données de sécurité** 53698  
**Nom du produit** DOWSIL 8005 WATERBOURNE RESIN

### Autres moyens d'identification

**Substance pure/mélange** Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Agents d'imprégnation  
Intermédiaire

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Fournisseur**

Univar Solutions Belgium N.V.  
Riverside Business Park Building G  
Bd International 55  
Internationalelaan 55  
1070 Brussels  
BEL  
Pour plus d'informations, contacter

**Adresse e-mail** SDS.EMEA@univarsolutions.com

**Numéro d'appel hors urgences** +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence** SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)  
**Numéro d'appel d'urgence national** Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

#### **Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008**

<b>Europe</b>	<b>112</b>
---------------	------------

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Toxicité aquatique chronique</b>	<b>Catégorie 3 - (H412)</b>
-------------------------------------	-----------------------------

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Mentions de danger**

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

**2.3. Autres dangers**

Provoque une légère irritation cutanée.

**Évaluation PBT et vPvB**

Le produit contient des substances classées PBT ou vPvB.

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

non applicable

**3.2 Mélanges**

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Diéthylamine 109-89-7	>= 0.45 - <= 0.87 %	Aucune donnée disponible	203-716-3 (612-003-00-X)	Acute Tox. 4 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 4 (H332) Skin Corr. 1A (H314) Flam. Liq. 2 (H225) Eye Dam. 1 (H318) STOT SE 3 (H335)	STOT SE 3 :: C>=1%	-	-
OCTAMETHYLCYCLOTRASILOXANE 556-67-2	>= 0.14 - <= 0.15 %	01-211952923 8-36	209-136-7 (014-018-00-1)	Flam. Liq. 3 (H226) Aquatic Chronic 1 (H410) Repr. 2 (H361f)	-	-	10

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de

conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Diéthylamine 109-89-7	= 100	630 - 820	Aucune donnée disponible	= 17.3	Aucune donnée disponible
OCTAMETHYLCYCLOTETRASIOXANE 556-67-2	> 4800	> 2400	= 36	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit contient une ou plusieurs substance(s) candidate(s) extrêmement préoccupante(s) (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

Nom chimique	Numéro CAS	Liste candidate des substances SVHC
OCTAMETHYLCYCLOTETRASIOXANE	556-67-2	X

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Le personnel de premiers secours doit porter un équipement de protection approprié lors de tout sauvetage. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.

#### Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes.

#### Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de symptômes.

#### Ingestion

Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Yeux

Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin

Traiter les symptômes.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Agent chimique sec, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.

**Incendie majeur** PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. Formaldéhyde.

**5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Ne pas avaler. Évitez de renverser. Éviter le rejet dans l'environnement. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Les contenants

vides retiennent les résidus de produit et peuvent être dangereux.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Garder sous clef. Conserver à l'écart des matériaux suivants. Agents réducteurs forts.

**Classe d'entreposage (TRGS 510)** LGK 10.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) particulière(s)**  
Voir la section 1 pour plus d'informations.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Belgique
Diéthylamine 109-89-7	TWA: 5 ppm TWA: 15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 ppm TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 ppm STEL: 30 mg/m <sup>3</sup> D*

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

### Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Diéthylamine 109-89-7	-	-	30 mg/m <sup>3</sup> [5] [7] 15 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE 556-67-2	-	-	73 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 73 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]

#### Notes

- [4] Effets systémiques sur la santé.  
[5] Effets localisés sur la santé.  
[6] À long terme.  
[7] À court terme.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses** Aucune information disponible

#### Notes

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
OCTAMETHYLCYCLOTETRASIOXANE 556-67-2	3.7 mg/kg bw/day [4] [6]	-	13 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 13 mg/m <sup>3</sup> [5] [6]

**Notes**

- [4] Effets systémiques sur la santé.  
 [5] Effets localisés sur la santé.  
 [6] À long terme.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
Diéthylamine 109-89-7	0.04 mg/L	0.046 mg/L	0.004 mg/L	-	-
OCTAMETHYLCYCLOTE TRASILOXANE 556-67-2	0.0015 mg/L	-	0.00015 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
Diéthylamine 109-89-7	0.048 mg/kg	0.48 mg/kg	100 mg/L	0.0723 mg/kg	-
OCTAMETHYLCYCLOTE TRASILOXANE 556-67-2	3 mg/kg sediment dw	0.3 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.54 mg/kg soil dw	41 mg/kg food

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques**

Aucune information disponible.

**Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

**Protection des mains**

Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
	Porter des gants de protection en caoutchouc butyle	> 0.35 mm	> 60 minutes
	Rubber (natural, latex)	> 0.35 mm	> 60 minutes
	Porter des gants de protection en Néoprène™	> 0.35 mm	> 60 minutes
	Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile	> 0.35 mm	> 60 minutes
	Stratifié d'alcool éthylvinyle ("EVAL")	> 0.35 mm	> 60 minutes

	Polychlorure de vinyle (PVC).	> 0.35 mm	> 60 minutes
Éviter le contact avec :	Polyvinyl alcohol (PVA)		

**Protection de la peau et du corps** Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.

**Protection respiratoire** Utiliser une protection respiratoire adaptée.  
Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Type AP2.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Liquide  
**Aspect** Liquide  
**Couleur** blanche  
**Odeur** Léger/légère  
**Seuil olfactif** Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>		Indéterminé(e)(s).
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>	> 65 °C	@ 760 mmHg.
<b>Inflammabilité</b>		Indéterminé(e)(s).
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucune information disponible.
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>		
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>		
<b>Point d'éclair</b>	> 101.1 °C	Closed cup.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		Aucune information disponible.
<b>Température de décomposition</b>		Aucune information disponible.
<b>pH</b>		Aucune information disponible.
<b>pH (en solution aqueuse)</b>		Aucune information disponible.
<b>Viscosité cinématique</b>	550 cSt	@ 25 °C.
<b>Viscosité dynamique</b>		Aucune information disponible.
<b>Hydrosolubilité</b>		Indéterminé(e)(s).
<b>Solubilité(s)</b>		Aucune information disponible.
<b>Coefficient de partage</b>		Indéterminé(e)(s).
<b>Pression de vapeur</b>		Aucune information disponible.
<b>Densité relative</b>	1.02	
<b>Masse volumique apparente</b>		Aucune information disponible
<b>Densité de liquide</b>		Aucune information disponible
<b>Densité de vapeur</b>		Aucune information disponible.
<b>Caractéristiques des particules</b>		non applicable.
<b>Granulométrie</b>		Aucune information disponible
<b>Distribution granulométrique</b>		Aucune information disponible

### 9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
non applicable

  Propriétés explosives Non considéré comme explosif.

<b>Liquides inflammables</b>	Indéterminé(e)(s)
<b>Matières solides inflammables</b>	non applicable
<b>Propriétés comburantes</b>	Ne répond pas aux critères de classification comme comburant
<b>Corrosif pour les métaux</b>	Non corrosif pour les métaux

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
Aucune information disponible

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

**Réactivité** Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation.

### **10.2. Stabilité chimique**

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

### **Données d'explosion**

**Sensibilité aux impacts mécaniques** Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Aucun(e).

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**Possibilité de réactions dangereuses** Les matériaux suivants peuvent réagir avec le produit : Agents comburants forts.

### **10.4. Conditions à éviter**

**Conditions à éviter** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### **10.5. Matières incompatibles**

**Matières incompatibles** Agents comburants forts.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. Formaldéhyde.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Informations sur les voies d'exposition probables**

#### **Informations sur le produit**

<b>Inhalation</b>	L'inhalation de vapeurs à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.
<b>Contact oculaire</b>	Peut entraîner une irritation passagère des yeux.
<b>Contact avec la peau</b>	Non irritant pendant l'utilisation normale. Sécheresse et/ou craquelure.
<b>Ingestion</b>	Inconfort gastro-intestinal.

#### **Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Symptômes** Aucune information disponible.

**Toxicité aiguë**

**Mesures numériques de toxicité**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

> 5000 mg/kg > 5000 mg/kg

**Informations sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Diéthylamine	= 100 mg/kg ( Rat )	630 - 820 mg/kg ( Rabbit )	= 17.3 mg/L ( Rat ) 4 h
OCTAMETHYLCYCLOTETRAS ILOXANE	> 4800 mg/kg ( Rat )	> 2400 mg/kg ( Rabbit )	= 36 mg/L ( Rat ) 4 h

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Corrosion/irritation cutanée** Non irritant pendant l'utilisation normale. Sécheresse et/ou craquelure.

Diéthylamine (109-89-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves brûlures Les symptômes peuvent inclure des douleurs, des rougeurs locales sévères et des lésions tissulaires.

OCTAMETHYLCYCLOTETRASIOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non irritant pendant l'utilisation normale

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

Diéthylamine (109-89-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves lésions des yeux Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires

OCTAMETHYLCYCLOTETRASIOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					non irritant

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** N'est pas un sensibilisant cutané.

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

## Diéthylamine (109-89-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Souris	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

## OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Aucune information disponible.

## Informations sur les composants

## Diéthylamine (109-89-7)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

## OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

## Informations sur les composants

## OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Résultats
		Les résultats d'une étude répétée de 2 ans sur l'exposition par inhalation de vapeurs à l'octaméthylcyclotétrasiloxane (D4) chez des rats indiquent des effets (adénomes utérins bénins) dans l'utérus des femelles. Ce résultat s'est produit uniquement à la dose d'exposition la plus élevée (700 ppm). À ce jour, les études n'ont pas démontré si ces effets se produisaient par des voies pertinentes pour les humains. Une exposition répétée au D4 chez le rat a entraîné une accumulation de protoporphyrine dans le foie. Sans connaissance du mécanisme spécifique conduisant à l'accumulation de protoporphyrine, la pertinence de cette découverte pour l'homme est inconnue.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE	Repr. 2

## OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Résultats
		Susceptible de nuire à la fertilité

**STOT - exposition unique**

Aucune information disponible.

## Diéthylamine (109-89-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut irriter les voies respiratoires

## OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non classé Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.

**STOT - exposition répétée**

Aucune information disponible.

## Diéthylamine (109-89-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants : Cœur Foie voies respiratoires

## OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants : Rein Foie voies respiratoires Organes reproducteurs féminins

**Danger par aspiration**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur d'autres dangers**

**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**11.2.2. Autres informations**

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

**Écotoxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

**Diéthylamine (109-89-7)**

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Pimephales promelas	CL50	19 mg/L	96 heures	
	Pimephales promelas	CL50	855 mg/L	96 heures	
	Oryzias latipes (Medaka)	CL50	27 mg/L	96 heures	
	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	25 - 182 mg/L	96 heures	
	Daphnia magna	CL50	56 mg/L	48 heures	
	Daphnia magna	CE50	41 mg/L	24 heures	
	Pseudokirchneriella subcapitata	CE50	54 mg/L	72 heures	
	Toxicité pour les bactéries	CE50	100 - 250 mg/L	16 heures	
	Daphnia magna	NOEC	4.2 mg/L	21 jours	

**OCTAMETHYLCYCLOTETRASIOXANE (556-67-2)**

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	> 0.022 mg/L	96 heures	
	Cyprinodon variegatus	CL50	> 0.0063 mg/L	14 jours	
	Mysidopsis bahia	CE50	> 0.0091 mg/L	96 heures	
	Daphnia magna	CE50	> 0.015 mg/L	48 heures	
	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	> 0.022 mg/L	96 heures	
	Pseudokirchneriella subcapitata	CE10	>= 0.022 mg/L	96 heures	
Toxicité aquatique chronique	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	NOEC	>= 0.0044 mg/L	93 jours	
Toxicité aquatique chronique	Daphnia magna	NOEC	0.0079 mg/L	21 jours	
					Based on testing of

					comparable products: The estimated maximum aqueous concentration of Octamethyl Cyclotetrasiloxane (D4) from migration to water from the product as supplied is below the D4 established no-effect threshold (< 0.0079 mg/L) for aquatic organisms.
--	--	--	--	--	--

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Diéthylamine (109-89-7)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301A : Biodégradabilité facile : Essai MITI modifié (I) (TG 301 C) ou équivalent.	28 jours	Biodégradation 75 %	Facilement biodégradable

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OECD 310	28 jours	Biodégradation 3.7%	Devrait se biodégrader très lentement

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

#### Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Diéthylamine	0.58
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE	6.49

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Évaluation PBT et vPvB

Le produit contient des substances classées PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Diéthylamine	La substance n'est pas PBT/vPvB
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE	Substance PBT Substance vPvB

### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

#### Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Déchets de résidus/produits inutilisés</b>	Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.
<b>Emballages contaminés</b>	Ne pas réutiliser les récipients vides.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****IATA**

<b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>	non réglementé
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	non réglementé
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)

**IMDG**

<b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>	non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	non réglementé
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)
<b>14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI</b>	Aucune information disponible

**RID**

<b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>	non réglementé
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	non réglementé
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	non réglementé
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)
<b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>	non réglementé
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	non réglementé
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	non réglementé
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et**

d'environnementRéglementations nationales**France****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France
Diéthylamine 109-89-7	RG 49, RG 49bis

**Allemagne**

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)

**Pays-Bas**

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
OCTAMETHYLCYCLOTETRA-SILOXANE	-	-	Fertility Category 2

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

**Product restricted per REACH Annex XVII: 3. 75**

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Diéthylamine - 109-89-7	75.	-
OCTAMETHYLCYCLOTETRA-SILOXANE - 556-67-2	70. 75.	-

**Polluants organiques persistants**

non applicable

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

non applicable

Inventaires internationaux

**TSCA**

**DSL/NDL**

**EINECS/ELINCS**

**ENCS**

**IECSC**

**KECI**

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

<b>PICCS</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>AIIC</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>NZIoC</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**Légende :**

<b>TSCA</b>	- Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
<b>DSL/NDSL</b>	- Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
<b>EINECS/ELINCS</b>	- Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
<b>ENCS</b>	- Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
<b>IECSC</b>	- Inventaire chinois des substances chimiques existantes
<b>KECL</b>	- Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
<b>PICCS</b>	- Inventaire philippin des substances et produits chimiques
<b>AIIC</b>	- Inventaire australien des produits chimiques industriels
<b>NZIoC</b>	- Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Rapport sur la sécurité chimique** Aucune information disponible

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables  
H226 - Liquide et vapeurs inflammables  
H301 - Toxique en cas d'ingestion  
H311 - Toxique par contact cutané  
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux  
H332 - Nocif par inhalation  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires  
H361f - Susceptible de nuire à la fertilité  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :  
PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)  
vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

**Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Remarque sur la révision **Sections de la FDS mises à jour 7**

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul

Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

#### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

**Préparée par** Lisa Bland  
**Préparée par**

**Remplace la date** 09-févr.-2024

**Date de révision** 28-mars-2024

#### Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

##### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**